

A imprimer en recto

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Institut de Préparation à l'Administration
générale

Dijon – Nevers (1)

Photo
d'identité
(agrafée)

(1) Entourer la ville concernée

DEMANDE D'ADMISSION À L'I.P.A.G.
Année 2018/2019

Madame Monsieur N° étudiant UB (ou INE) :

NOM : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ lieu de naissance : _____

Domicile de l'étudiant : _____

Téléphone : _____ courriel : _____

Domicile des parents : _____

_____ Téléphone : _____

Situation de famille (célibataire, marié, veuf, divorcé) : _____

CONGÉS FORMATION
Informations obligatoires (si concerné)

Lieu d'exercice : _____

Adresse professionnelle de l'employeur : _____

Activité professionnelle : _____

Niveau de formation : _____

Date d'obtention du baccalauréat et série : _____

CURSUS UNIVERSITAIRE

Niveau	Filière / U.F.R.	Année	Résultats (Admis – ajourné)
DUT			
BTS			
L1			
L2			
L3			
Master 1			
Plus (précisez)			

* Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ?

- Poursuivre votre formation dans l'enseignement supérieur (Droit, AES...) et obtenir la licence
- Parfaire vos connaissances, participer à un concours. Si oui, intitulé(s) du ou des concours : _____

Quelle(s) catégorie (s) ? A B C

* Si vous êtes admis(e) à la Licence Administration Publique, choix de l'option au premier semestre (un seul choix, le cours sera ouvert s'il y a plus de 10 étudiants inscrits), parmi : Questions sociales , Droit de la fonction publique , Droit pénal et Anglais écrit (sauf Nevers)

BOURSES

Le candidat sollicitera-t-il une bourse de l'enseignement supérieur ? oui non

A-t-il déjà bénéficié d'une bourse d'enseignement supérieur ? oui non

L'étudiant qui obtient la bourse de service public s'engage à suivre tous les cours obligatoires et à passer de manière effective les partiels de la licence d'administration publique. Si ces conditions ne sont pas remplies, la bourse lui sera retirée.

Renseignements certifiés exacts :

À _____, le _____

Signature :

Avis de la Commission pédagogique :

- ADMIS
- ADMIS (sous réserve de l'obtention du diplôme)

- REFUSE

Motif :

- Cursus antérieur inadapté
 - Niveau insuffisant
 - Résultats insuffisants dans les matières spécialisés
 - Dossier incomplet
 - Projet professionnel inadapté
-
- Désistement

Pour l'étudiant à conserver

Pièces jointes obligatoires :

- La photocopie de votre dernier diplôme
- Le relevé de note de vos deux dernières années
- Un curriculum vitae et une lettre de motivation
- Deux photos d'identité format standard (4x5cm) sur le dossier de candidature (en comptant celle àagrafer sur le dossier)
- La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport.. .)

Ce dossier complété et muni des pièces demandées doit être imprimé en recto et retourné au secrétariat de l'IPAG suivant le calendrier ci-dessous :

1^{ère} session : dépôt des dossiers par courrier : du 7 mai au 15 juin 2018, et en présentiel : du 7 mai au 22 juin (matin) 2018

2^{ème} session : dépôt des dossiers par courrier : du 1^{er} au 17 août 2018 et en présentiel : 27 & 28 août 2018

Les dossiers envoyés ou déposés hors délai ne seront pas pris en compte.

La liste des admis sera affichée sur le site et le panneau de l'IPAG pour Dijon.

La rentrée aura lieu le lundi 3 septembre 2018 à 13h